



Conseil Communautaire du 9 mai 2023

Délibération n°2023-63

Thème :
Solidarité territoriale

Objet :
**Attribution Fonds de
Soutien et Solidarité
Territoriale - FSST**

Pôle :
**Cohésion Sociale et
Territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentées :

Catherine VALDENAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD.

Absente excusée :

Catherine BLANCHARD.

Absent :

Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L. 5214-16 V ;
- L. 1111-10.

VU le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 mettant en œuvre des dispositions de l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Communautaire de garantir la solidarité entre les 13 communes du Briançonnais à travers la création du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale ;

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 1.5 M € votée au budget primitif 2023 du budget général de la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en œuvre de fonds de soutien et de solidarité territoriale en direction des communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT les demandes des Communes au titre du Fonds de soutien et de solidarité territoriale ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Villard Saint Pancrace de 11 700 € pour l'opération d'éclairage public quartier du Paquier et élargissement de la rue du Mélézin, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Eclairage public quartier du Paquier et élargissement de la rue du Mélézin	
Coût de l'opération	70 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	42 700 €	
Etat	21 000 €	
Département	10 000 €	
CCB	11 700 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 5 902.10 € pour la réhabilitation du petit patrimoine communal, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Réhabilitation du petit patrimoine communal
Coût de l'opération		39 348 € HT
	Montant	
Total Subventions	25 576,42 €	
Région	19 674,32 €	
CCB	5 902.10 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 17 280 € pour la construction de deux cabanes dans les arbres au camping des Alberts, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Construction de deux cabanes dans les arbres au camping des Alberts
Coût de l'opération		192 000 € HT
	Montant	
Total Subventions	151 680 €	
Région	96 000 €	
Département	38 400 €	
CCB	17 280 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 13 600,57 € pour l'aménagement d'une zone naturelle et de loisirs sur le stade de foot actuel, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Aménagement d'une zone naturelle et de loisirs sur le stade de foot actuels
Coût de l'opération		113 338,07 € HT
	Montant	
Total Subventions	81 603,41 €	
Région	45 335,23 €	
Département	22 667,61 €	
CCB	13 600,57 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 18 164,70 € pour la modernisation de l'aire de camping-car des Marmottes, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Amélioration de l'aire de camping-cars
Coût de l'opération		60 549 € HT
	Montant	
Total Subventions	18 164,70 €	
CCB	18 164,70 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 8 274,33 € pour l'amélioration du Golf, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Amélioration du Golf
Coût de l'opération		91 937 € HT
	Montant	
Total Subventions	72 630,23 €	
Région	36 774,80 €	
Département	27 581,10 €	
CCB	8 274,33 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune du Monêtier les Bains de 264 330 € pour la construction du refuge du Clot des Vaches, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :		Construction du refuge du Clot des Vaches
Coût de l'opération		1 664 753 € HT
	Montant	
Total Subventions	1 028 330,00 €	
Etat	464 000,00 €	
Région	300 000,00 €	
CCB	264 330,00 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune du Monétier les Bains de 37 500 € pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'île du Moulin, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement d'une aire de jeux à l'île du Moulin
---------------------------	--

Coût de l'opération	125 000 €	HT
---------------------	-----------	----

	Montant	
Total Subventions	37 500,00 €	
CCB	37 500,00 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune du Monétier les Bains de 53 670 € pour les travaux d'aménagement du giratoire sur la RD1091, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux d'aménagement du giratoire sur la RD1091
---------------------------	--

Coût de l'opération	283 900 €	HT
---------------------	-----------	----

	Montant	
Total Subventions	158 670,00 €	
Département	105 000,00 €	
CCB	53 670,00 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Névache de 1 890 € pour les travaux d'aménagement de la boulangerie, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux d'aménagement de la boulangerie
---------------------------	---

Coût de l'opération	6 300 €	HT
---------------------	---------	----

	Montant	
Total Subventions	1 890,00 €	
CCB	1 890,00 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Névache de 4 097,75 € pour les travaux de goudronnage de voirie communale, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Goudronnage de voirie communale
---------------------------	---------------------------------

Coût de l'opération	18 211,50 €	HT
---------------------	-------------	----

	Montant	
Total Subventions	14 113,75 €	
Département	10 016,00 €	
CCB	4 097,75 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Briançon de 67 950 € pour l'aménagement d'un terrain naturel de rugby (demande complémentaire), conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement d'un terrain naturel de rugby
---------------------------	---

Coût de l'opération	755 000,00 €	HT
---------------------	--------------	----

	Montant	
Total Subventions	369 950,00 €	
Etat	151 000,00 €	
Département	151 000,00 €	
CCB	67 950,00 €	

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2023 de la Collectivité,
- Sollicite les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **16 MAI 2023**

Date de Transmission au contrôle de légalité :

16 MAI 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.